

N° 2019/E3/057

**MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : M. Antoine POLI AU NOM DU GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »
- **OBJET** : PRODUCTION ET GESTION DES DECHETS PAPIERS EN CORSE

---

**CONSIDERANT** le nombre de papiers imprimés chaque jours au sein des collectivités corses (Collectivité de Corse, Agences, Offices et organismes dépendant de la Collectivité de Corse, communes, intercommunalités), des services de l'Etat et des grandes entreprises (banques, assureurs, grande distribution ...),

**CONSIDERANT** que les collectivités doivent montrer l'exemple,

**CONSIDERANT** la nécessité de trouver des solutions durables de gestion des déchets en Corse,

**CONSIDERANT** que le meilleur déchet reste celui que l'on ne produit pas,

**CONSIDERANT** que suite à l'initiative de M. Serge ORRU la Corse a déjà été précurseur en matière de gestion des déchets avec notamment l'interdiction des sacs plastiques

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**DEMANDE** à ce que la Corse devienne un territoire pilote en matière de production et de gestion du papier.

**S'ENGAGE** à n'imprimer qu'en recto verso et que si nécessaire, à faire passer tous les documents par mail y compris ceux transmis en session.

**DEMANDE** à ce que l'office de l'environnement conventionne avec les collectivités locales afin qu'elles s'engagent également dans ce processus.

**S'ENGAGE** à ce que des poubelles de tri du papier soient installées dans tous les bureaux de la Collectivité de Corse et des agences, offices et organismes dépendant de cette dernière.

**DEMANDE** à ce que l'office de l'environnement conventionne avec l'Etat afin que ses différents services (poste, éducation nationale, hôpitaux, service préfectoraux ...) s'engagent également dans ce processus.

**DEMANDE** à ce que l'office de l'environnement conventionne avec l'ensemble des entreprises en Corse afin que les banques, assurances, grands distributeurs, etc... s'engagent également dans ce processus.